

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
16/04/2018

Dossier complet le :
16/04/2018

N° d'enregistrement :
F-084-18-C-0027

1. Intitulé du projet

RN88 - Réaménagement du diffuseur de la Varizelle à Saint-Chamond (Loire)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etat - Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Françoise NOARS, Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement (DREAL).

RCS / SIRET

1 3 0 | 0 0 6 | 7 2 9 | 0 0 0 2 | 9

Forme juridique

Administration de l'Etat

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente	Création de linéaire de voirie : 1200m Aménagement d'un carrefour giratoire neuf Ouvrage neuf de franchissement de la RN88 : longueur de 50m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à compléter un demi-échangeur existant situé sur la Route nationale 88 (RN 88) à l'Ouest de Saint-Chamond (Loire), entre l'autoroute A47 et Saint-Etienne.

Le projet prévoit la création d'un ouvrage de franchissement de la RN 88 permettant de relier un giratoire existant côté sud à un nouveau giratoire côté nord. Il prévoit aussi la création de deux bretelles orientées vers Lyon.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- 1) Améliorer la desserte de zones d'activités économiques en cours de reconversion ou en projet (cf. cartes en annexe 2) :
 - l'ancien site des usines GIAT, sur la commune de Saint-Chamond, reconverti en zone mixte (tertiaire, industrie, habitat) nommée Novaciérie ;
 - l'ancien site de l'hôpital de Saint Jean Bonnefonds, reconverti en zone d'activités nommée Métrotech ;
 - les futurs centre commercial du Pilat et halle des sports situés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Varizelle.
- 2) Réduire le trafic sur les voiries secondaires et les pollutions et nuisances pour les riverains.
- 3) Plus généralement, améliorer les conditions de desserte de la partie ouest de Saint-Chamond et le fonctionnement de l'entrée de ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage du projet sera le suivant:

- Création du giratoire neuf et de deux ouvrages hydrauliques sur le Janon
- Réalisation de l'ouvrage de franchissement de la RN88 en trois temps :
 - La réalisation de la pile centrale nécessitera le déport des voies de circulation côté rive,
 - La réalisation des culées nécessitera le déport des voies de circulation côté terre-plein central,
 - La pose du tablier.
- Création des bretelles simultanément à la réalisation des culées de l'ouvrage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les bretelles créées seront exploitées par la DIRCE. L'ouvrage d'art, les autres voies et le giratoire créés seront exploités par la Commune, le Département ou Saint-Étienne Métropole (discussion en cours).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- déclaration au titre de la Loi sur l'Eau ou autorisation environnementale
- déclaration d'Utilité Publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
• Création de linéaire de voirie	1200 m
• Aménagement d'un carrefour giratoire neuf	
• Reprise des voies pour raccordement sur le nouveau carrefour giratoire	570 m
• Ouvrage neuf de franchissement de la RN88	50 m
• Création de deux ouvrages hydrauliques sur le Janon	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RN88 / E70 à hauteur de La Varizelle
Saint-Chamond (42400)

Coordonnées géographiques¹

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 48 ' 98 " 16 Lat. 45 ° 46 ' 18 " 65

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 48 ' 52 " 46 Lat. 45 ° 46 ' 01 " 80

Communes traversées :
Saint-Chamond (42400)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Saint-Chamond est classée partiellement en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été approuvé par le Conseil Départemental de la Loire. Une première échéance a été approuvée le 21 novembre 2012 et concerne les routes départementales (RD) de plus de 6 millions de véhicules par an. Une seconde a été approuvée le 12 janvier 2016, concernant les RD de plus de 8 millions de véhicules par an. Un PPBE de l'État (routes nationales et lignes ferroviaires de la Loire) a également été approuvé le 18 novembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La zone d'étude comprend en partie une zone humide recensée à l'inventaire départemental des Zones Humides . Cette zone humide concerne le lit du cours d'eau Le Janon. Le projet ne devrait toutefois pas interagir avec elle (voir carte annexe 7).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La Commune de Saint-Chamond fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation (PPRNPI) de la rivière Le Gier et ses affluents en date du 8 Novembre 2017. Une partie du projet est en zone rouge de ce PPRNPI. La commune de Saint-Chamond n'est pas concernée par un PPRT. Un Plan de Prévention des Risques Miniers PPRM a été prescrit par arrêté préfectoral n°DT-14-946 le 15 octobre 2014. Les procédures sont en cours et devraient aboutir à l'horizon 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La zone d'étude comprend en partie le site BASOL n°42.0044 correspondant au site industriel en friche de GIAT Industries. Ce site est concerné par une pollution des sols. Le projet ne devrait toutefois pas interagir avec le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 4 km au Sud-Ouest de la Zone d'étude. Il s'agit du site n°FR8201762 "Vallée de l'Ondenon, contreforts Nord du Pilat"
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Origine des matériaux non définie à l'heure actuelle.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un corridor écologique à remettre en bon état est identifié à l'Ouest par le SRCE (voir carte annexe 6). En raison de la configuration urbaine du projet, celui-ci ne dégradera pas les conditions existantes de déplacement de la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet s'inscrit à plus de 4 km d'un site Natura 2000. En raison de son caractère urbain et anthropique le projet n'entreprendra pas de lien fonctionnel avec le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Les zonages concernés par le projet sont classés en tant que zones urbanisées par le PLU de la commune de Saint-Chamond, toutefois une zone de prairie non aménagée ainsi que les ripisylves du Janon et du Ricolin seraient potentiellement impactées par le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Présence de risques liés au transport de matières dangereuses via la RN88 et les voies ferrées. La commune de Saint-Chamond est concernée par le risque de rupture de barrage (ouvrages de La Rive et de Soulages à la Valla-en-Gier). Des risques miniers sont également présents au sein de la zone d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par les zonages réglementaires du PPRN liés au risque de crue du Gier (et de ses affluents). Un risque faible lié au retrait et gonflement des argiles est présent. La commune de Saint-Chamond est classée en tant que commune présentant des mouvements de terrain non cartographiables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet influencera les trafics (création d'un ouvrage routier de franchissement de la RN88 et de deux bretelles orientées vers Lyon), en offrant un accès plus direct aux zones d'activités économiques depuis la RN88. A ce titre, il permettra de délester une partie des voiries locales à proximité et de réduire la distance de certains déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet sera source de bruit en phase travaux et en phase exploitation. Cependant il s'insère dans un contexte déjà bruyant (RN88, voies ferrées, voiries secondaires)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	La phase de travaux sera source de vibrations mais les entreprises veilleront à respecter les périodes légales pour occasionner le moins de gêne possible vis à vis des riverains. En phase exploitation aucune source de vibration ne sera perçue.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'est pas de nature à modifier l'ambiance lumineuse présente.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des rejets dans l'air seront engendrés via les échappements des véhicules en circulation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet créera de nouvelles surfaces imperméables, les eaux pluviales seront collectées et traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un milieu très anthropisé, avec de nombreux ouvrages routiers existants (passage supérieur à 550 m à l'Est).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet s'insère dans un contexte urbain assez dense (zone d'activité, habitat résidentiel...). Il modifiera donc, à petite échelle, les itinéraires de déplacements des résidents au droit du projet. En ce sens, il sera également susceptible de modifier l'ambiance acoustique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les deux principaux sites reconvertis en zones d'activités économiques ont été réalisés indépendamment du projet de complément de l'échangeur de la Varizelle.

La réalisation du projet de centre commercial du Pilat et de halle des sports dans la ZAC de la Varizelle n'est pas non plus conditionnée à la réalisation du projet d'échangeur. Pour information, le projet de centre commercial a fait l'objet d'une décision de l'autorité environnementale, après examen au cas par cas, le 18 mai 2015 (décision n°08215P1052). Cette décision soumet le projet de centre commercial à étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre des mesures de gestion de la pollution avec un réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel.

Une étude acoustique est prévue afin de définir les impacts du projet. En cas de dépassement des seuils fixés par la réglementation sur le bruit, des protections acoustiques seront proposées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est de nature à améliorer les conditions de desserte de l'entrée et de la partie Ouest de Saint-Chamond, en particulier des zones économiques en reconversion (Novacierie et Métrotech). Il participera en outre au délestage du réseau secondaire à proximité, notamment les voiries départementales en zones urbaines.

Le projet s'insère dans un contexte urbain et déjà fortement aménagé (zones d'activités, quartiers résidentiels) et sans enjeux écologiques majeurs (absence de corridor écologique, zone anthropique). L'emprise du projet est en outre relativement limitée, compte tenu de sa nature (échangeur sur route existante) et de son caractère partiel (pré-existence de deux bretelles sur quatre et d'un giratoire sur deux).

Le projet semble ainsi pouvoir être exclu du champ de l'évaluation environnementale au sens du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Localisation des zones humides aux abords du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

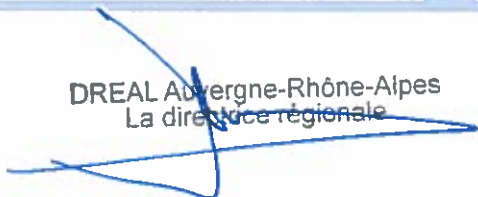
Lyon

le,

13 avril 2018

Signature

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
La direction régionale



Insérez votre signature en cliquant sur le rectangle ci-dessous
Françoise NOARS

Avril 2018



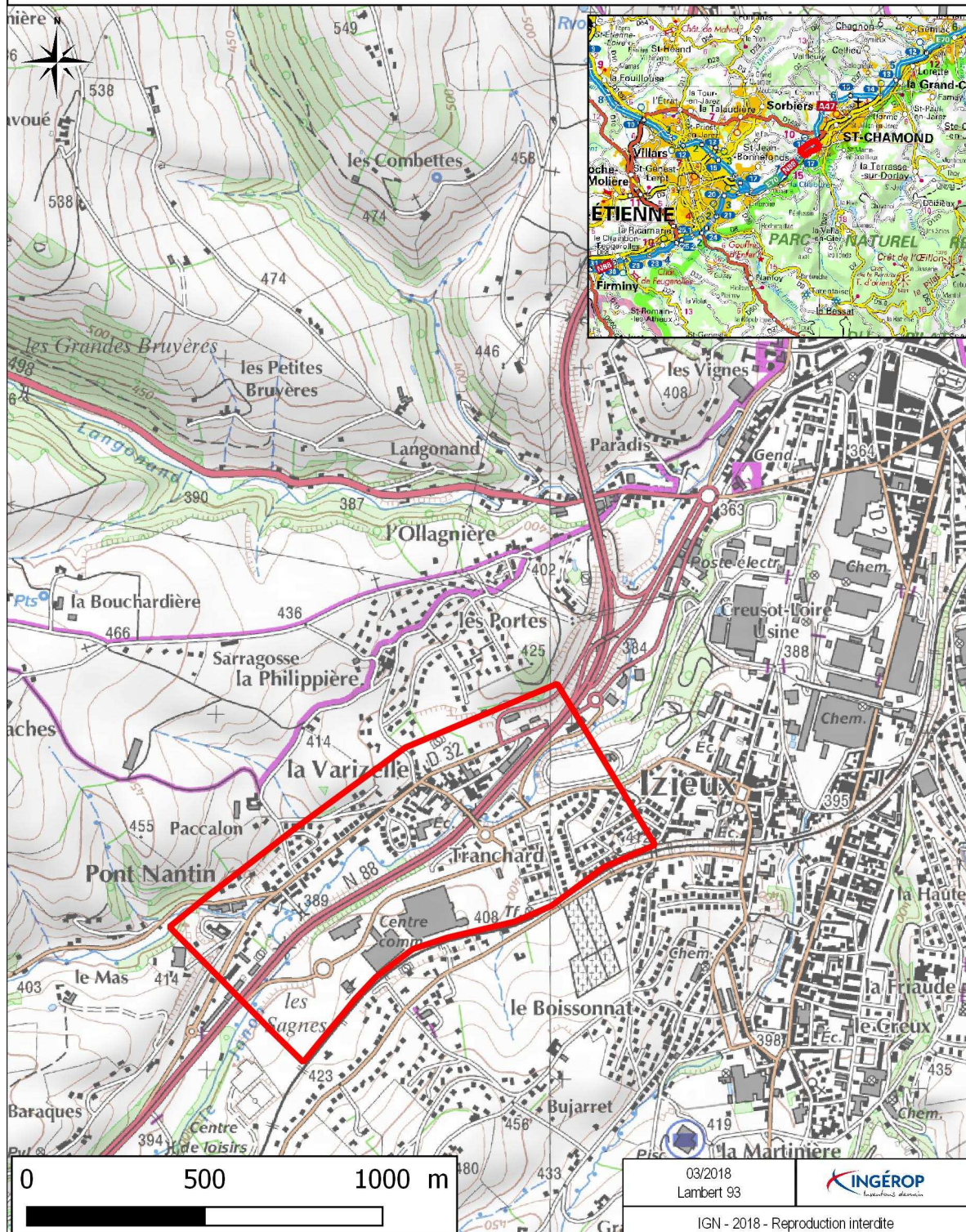
ANNEXES AU CERFA CAS PAR CAS

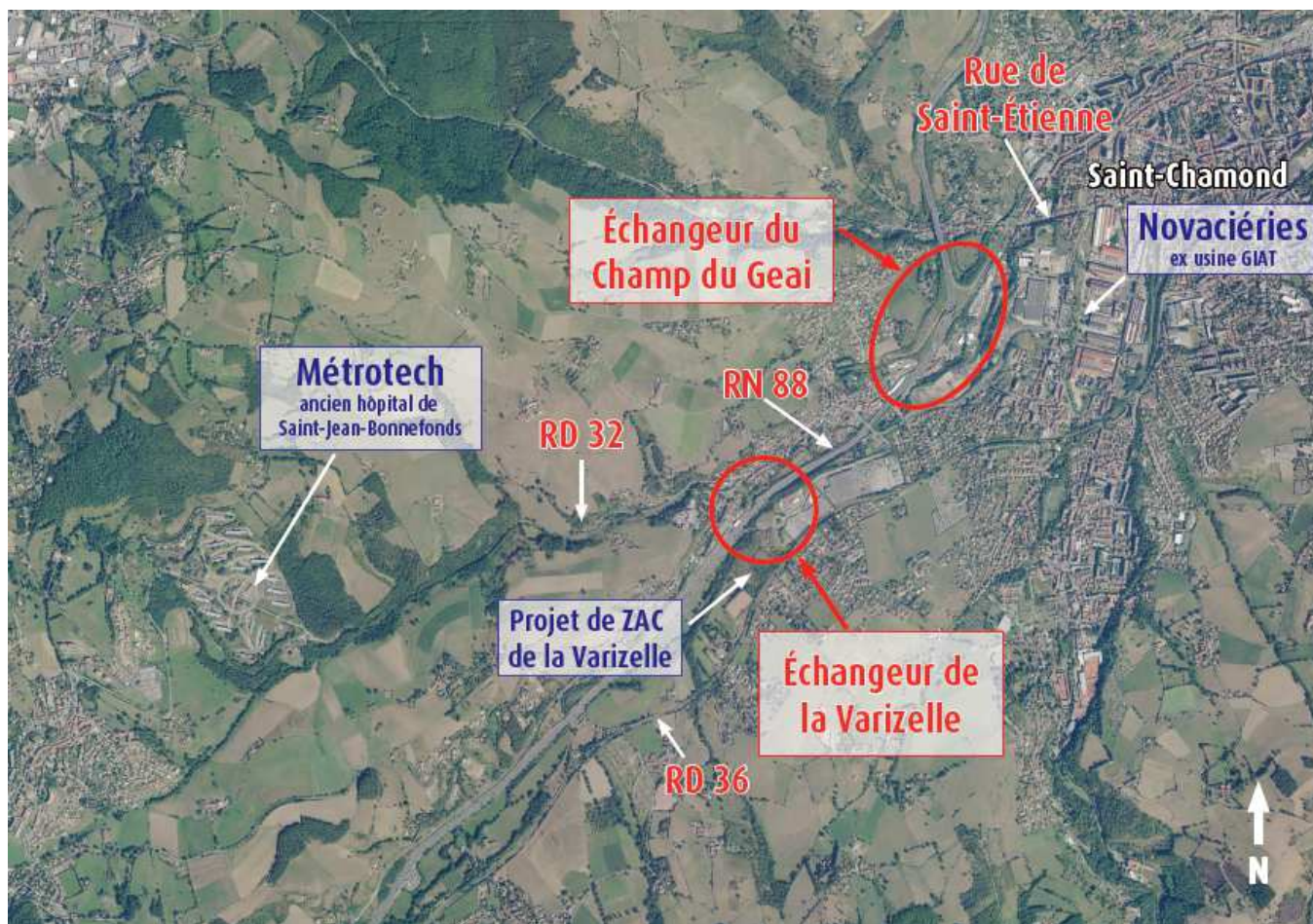
**RN88 - Réaménagement de l'échangeur de la
Varizelle à Saint-Chamond (Loire)**

Table des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage.....	3
Annexe 2 : Plans de situation.....	4
Annexe 3 : Localisation et orientation des prises de vue.....	6
Annexe 4 : Plan du projet.....	9
Annexe 5 : Plan des abords du projet.....	10
Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet.....	11
Annexe 7 : Localisation des zones humides aux abords du projet.....	12

PLAN DE SITUATION





Annexe 3 : Localisation et orientation des prises de vue

(Prises de vue en mars 2018)

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7

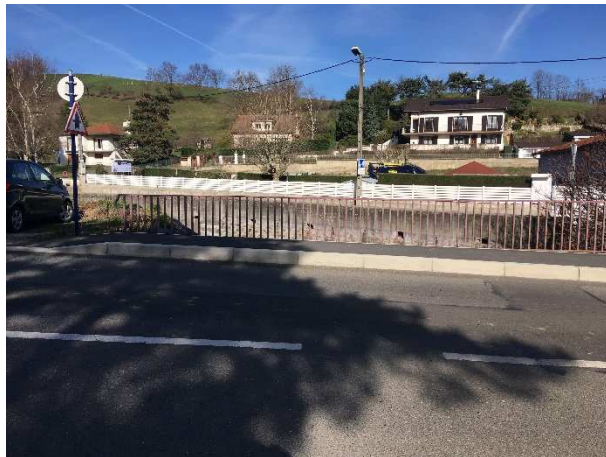


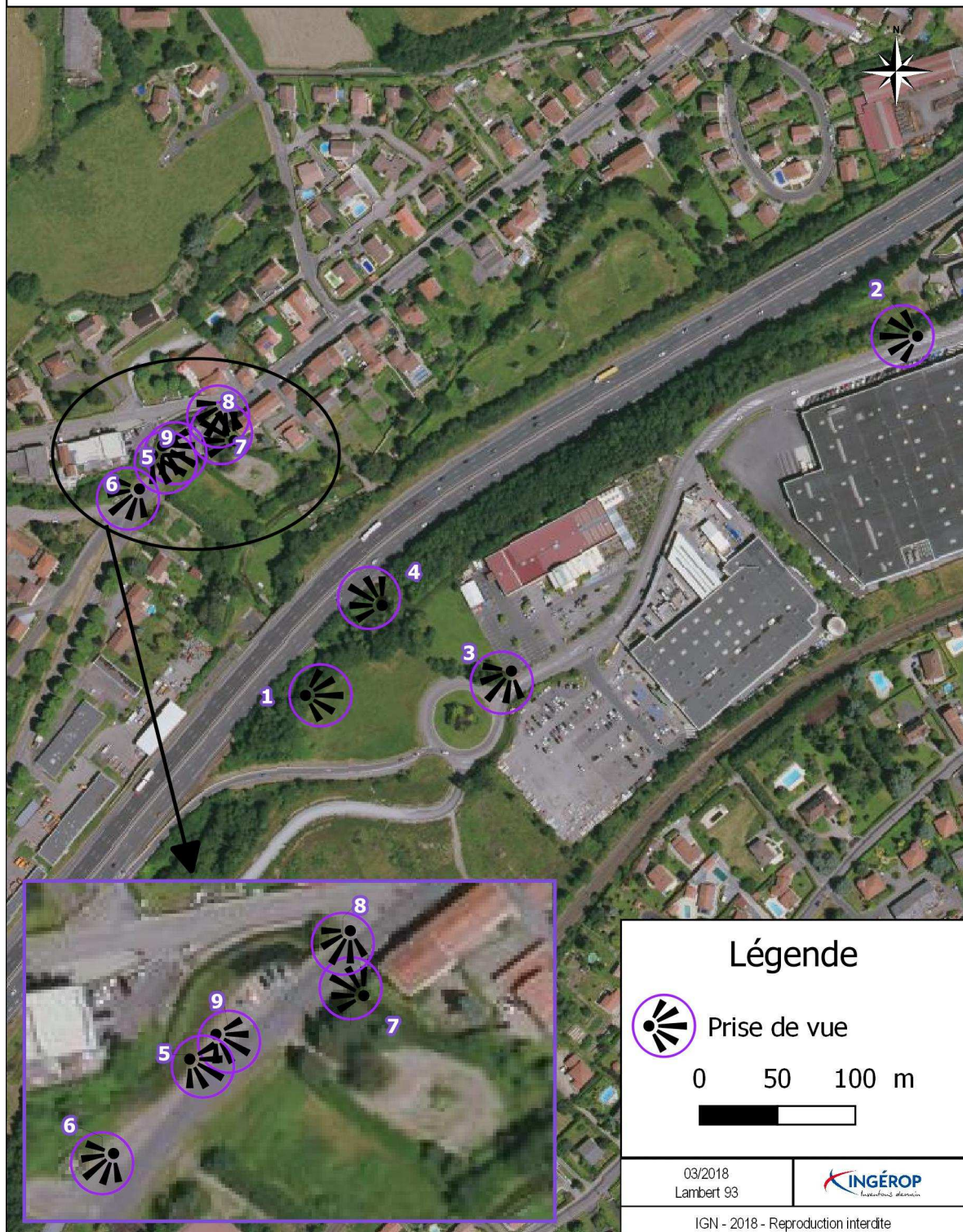
Photo 8



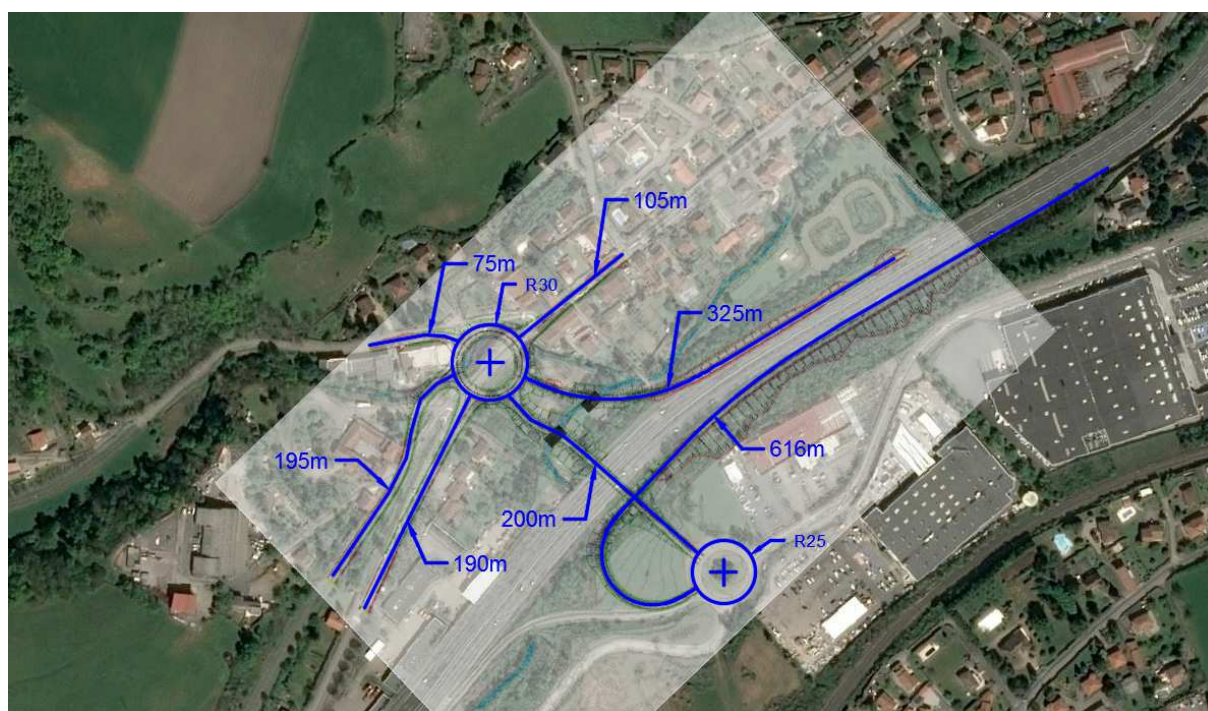
Photo 9



LOCALISATION DES PRISES DE VUE



Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 5 : Plan des abords du projet



Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet

LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

